

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2021

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

L'An deux mille vingt et un, le quatre mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29/04/2021, s'est réuni à 20h00 à la mairie, sous la présidence de Monsieur LANDAIS Bernard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : MM. LANDAIS Bernard, BONNEAU-NICOLAU MASO Pierre, GABORIEAU Émilie, JAULIN Gilles, JOUIN Marie-Claire, CADOU DAL Jean-Pierre, PHELIPPEAU Annie, GODIN Jacky, MARREL Yannick, VANDENBUSSCHE Sandra, MUSTIERE Christelle, BOUFFLERS Jean-François, FARDIN Myriam, THOMAS Julien.

Absents excusés : M. BRECHOTTEAU Anthony, CARTERON Nadège, MORIN Natacha, RENARD Leslie, MARTIN Franck, et à 21h35 M. Julien THOMAS quitte la séance pour raison professionnelle et à 22h00 Mme Emilie GABORIEAU quitte la séance pour raison professionnelle.

Pouvoirs : Mme Leslie RENARD à M. Bernard LANDAIS.
M. Franck MARTIN à M. Pierre BONNEAU-NICOLAU MASO.
Mme Natacha MORIN à Mme Emilie GABORIEAU
(A partir de 22h00) Mme Emilie GABORIEAU à M. Gilles JAULIN.

Secrétaire de séance : M. Pierre BONNEAU-NICOLAU MASO.

ORDRE DU JOUR :

Le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** à l'unanimité, l'acquisition immobilière des logements du Foyer Moulin Neuf, **APPROUVE** le projet de financement, **RETIENT** la banque Caisse d'Épargne pour financer ce projet et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **FIXE**, à l'unanimité, les montants des loyers des logements du Foyer Moulin Neuf, comme suit :

- Location T1 Bis sans garage = 400,00 €.
- Location T1 Bis avec garage = 454,00 €.
- Location T2 Bis sans garage = 430,00 €.
- Location T2 Bis avec garage = 484,00 €.
- Location T3 = 520,00 €.
- Location garage = 54,00 €.

➤ **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs de la bibliothèque année 2021/2022, comme suit :

INSCRIPTIONS	
Cartes informatisées – 1 ^{ère} demande	gratuite
Duplicata en cas de perte	2.00 €
COTISATIONS ANNUELLES	
Enfant, scolaire, étudiant	2.50 €
Adulte	6.00 €
Adulte hors commune	8.50 €
Forfait familial	10.00 €
Lecteur de passage	2.50 €
AMENDES	
Perte de livre et détérioration	30,00 €
Perte de revue	6.00 €
Perte de CD	25.00 €
IMPRESSION	
Feuille noir et blanc	0.20 €
Feuille couleur	0.50 €
INTERNET	
Lecteur à jour de sa cotisation	gratuit
Lecteur non inscrit	2 € / heure

Et **DÉCIDE**, aussi qu'en cas de perte de 2 livres, le lecteur ne pourra plus emprunter de nouveaux livres avant restitution ou paiement de l'amende ou remplacement à l'identique des livres manquants.

➤ **ACCEPTE**, à l'unanimité, de créer un emploi d'un adjoint technique territorial, emploi permanent à temps non complet de 30/35^{ème} et ce à partir du 1^{er} juin 2021. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de reconduire les tarifs année 2020/2021 des concessions dans le cimetière communal, à partir du 1^{er} juillet 2021 et jusqu'au 30 juin 2022, comme suit :

- Sépulture traditionnelle : Concession simple (2m²) – trentenaire : 100,00 €.
Concession double (4m²) – trentenaire : 200,00 €.
- Columbarium : concession d'une case – trentenaire : 950,00 €.
- Caverne – trentenaire : 350,00 €.
- Dispersion des cendres au jardin du souvenir : gratuit.

(Départ d'un conseiller municipal pour raison professionnelle).

➤ **RECONDUIT**, l'intervention musique et danse en milieu scolaire en partenariat avec le Conseil Départemental de la Vendée pour la partie organisationnelle des interventions. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **RENOUVELLE**, à l'unanimité, l'adhésion de la commune auprès de l'association Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), pour un montant de 40,00 €, tarif pour une commune de moins de 3500 habitants. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, le renouvellement du groupement de commandes pour le gros entretien de voiries année 2021, et ce, avec plusieurs communes du secteur. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier, notamment la convention constitutive du groupement.

➤ **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Pays de la Loire dans le cadre de son plan de soutien à la vie associative. Cela concerne les futurs travaux de réhabilitation du bâtiment du Parc Waldeck Rousseau. **APPROUVE** le plan de financement du projet tel que présenté. **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, la mutualisation de l'agent du service Police Municipale avec les communes de Moreilles, Puyravault et Triaize. **ADOpte** la clé de répartition du temps de travail des agents de ce service et la répartition des charges financières et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de mise à disposition d'un agent du service Police Municipale auprès des Communes de Moreilles, Puyravault et Triaize et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier, notamment la convention constitutive de la mise à disposition du personnel du service Police Municipale.

(Départ d'une Conseillère Municipale pour raison professionnelle qui donne pouvoir à M. Gilles JAULIN).

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de remboursement des charges de fonctionnement et d'investissement du service de la Police Municipale entre les quatre Communes (Champagné-les-Marais, Moreilles, Puyravault et Triaize) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier, notamment la convention de remboursement des charges de fonctionnement et d'investissement du service Police Municipale.

➤ **RETIENT**, à l'unanimité, le devis de l'entreprise de maçonnerie Franck GAUBARD pour un montant de 26 160,18 € HT soit 31 392,22 € TTC pour les travaux de réfection de toiture de l'église Saint Hilaire et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **ACCEPTE** par 14 voix Pour 1 voix Contre 0 Abstention : **SOUS CONDITION**, dont voici le détail : à la condition que le fonctionnement des réseaux LA LUCIOLE, FUN BUS et ECOBUS continue d'être financé par les Communes bénéficiaires et non financé par les communes qui ne profitent pas de cette mobilité ;

- **DE MODIFIER** la rédaction des statuts pour se conformer aux dispositions de l'article L5214-16 du CGCT modifié par la Loi N° 2019-1428 du 24 décembre 2019 et permettre ainsi le classement des compétences en deux catégories de compétence (obligatoires et supplémentaires) et d'effectuer le changement de catégorie de la compétence eau ;

- **DE VALIDER** le transfert de compétence « organisation de la mobilité » de notre Commune vers le CCSVL à compter du 1^{er} juillet 2021 en respectant la condition émise par le Conseil Municipal, à savoir : à la condition que le fonctionnement des réseaux LA LUCIOLE, FUN BUS et ECOBUS continue d'être financé par les Communes bénéficiaires et non financé par les Communes qui ne profitent pas de cette mobilité ;

- **DE LAISSER** à la Région des Pays de la Loire l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transports scolaires qu'elle assure actuellement sur son ressort territorial ;

- **DE SE PRONONCER** en faveur du projet de nouveaux statuts de la CCSVL.

- **ET AUTORISE** Monsieur le Maire, de manière générale, à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **EMET**, par 14 voix Pour, 1 voix Contre et 0 abstention, un avis favorable au projet de Charte de Gouvernance Sud Vendée Littoral **SOUS CONDITIONS**, dont voici le détail :

- *Chapitre IV - LA GOUVERNANCE* – **DE PROPOSER A NOUVEAU L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU TERRITOIRE 1 FOIS PAR AN**, (proposition approuvée par le conseil communautaire du 18 mai 2017 actée dans la charte de gouvernance).

- *Chapitre IV - LA GOUVERNANCE* : **EN DÉSACCORD** du fait de la non représentativité de la répartition des Vice-présidents (CF charte 2017 P. 9).

- *Chapitre V – LA MUTUALISATION* : **REFUS** de mutualiser notre personnel.

● **DIA/DPU** présentées : 010/2021 : 13 rue des Portes Sévignés, 011/2021 : 2 rue du Canal, 012/2021 : rue du Huit Mai, 013/2021 : 56 rue de la Paix

➤ Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 8 juin 2021 à 20h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h05.

Affiché le 11 Mai 2021.

Le Maire,

Bernard LANDAIS.

